



AVBP BANDOL

04 JUIN 2017

Informations : JP MEYER/ JM MASSE
Tél Bowling : 04 94 29 34 34
email : jmmasse1@free.fr

Règlement :

Ce tournoi, homologué par la FFBSQ, est ouvert à tous les joueurs en règle avec leur fédération.
Le tournoi se dispute en doublettes avec handicap en conformité avec les règlements de la FFBSQ.
Ce tournoi est limité aux **40** premières doublettes inscrites.

L'organisateur ne sera pas tenu responsable du vol ou d'un éventuel dommage causé par les machines de bowling, retour de boules, rigoles, au matériel (boules...) des joueurs durant la compétition.
Chaque compétiteur accepte le règlement du tournoi en ces termes.

Dates du tournoi:

Du 1^{er} Juin 2017 au 4 Juin 2017 (Finales)

Handicap :

Le Handicap sera calculé, selon le moyenne du(de la) joueur(euse) sur la base de **80%** de la différence à 220, pris sur le site officiel de la fédération au premier jour de la compétition.

Il est limité à 68 quilles maximum par joueur. Pour un joueur n'apparaissant pas au listing ou ayant un nombre de lignes inférieur à 18, le handicap sera de :

- Joueurs 1^{ère} année : **56**, joueuses 1^{ère} année : **68**.
- Autres joueurs : **24**, joueuses : **36**

Egalités :

En cas d'égalité, c'est l'équipe qui a la meilleure dernière ligne (handicap compris) qui est qualifiée. Si une égalité subsiste c'est l'équipe qui a réalisé la meilleure avant-dernière ligne (handicap compris qui est qualifiée etc.

Qualifications :

Chaque équipe effectue 3 séries de 3 lignes qualificatives, avec un décalage de trois ou cinq pistes vers la droite à l'issue de chaque série en fonction du nombre de pistes occupées.

Finales :

Les 10 premières doublettes issues de la qualification (1^{ère} à la dixième) sont retenues pour disputer la GRANDE FINALE sur 6 parties supplémentaires (2 fois 3 lignes).

Les 10 doublettes suivantes issues de la qualification (11^{ème} à la vingtième) sont retenues pour disputer la PETITE FINALE sur 6 parties supplémentaires (2 fois 3 lignes).

50% des quilles de la phase qualificative seront conservées pour les finales.

Engagements :

Les droits d'engagement sont fixés à **53.00 € par joueur, 106.00 € par équipe**.

Les inscriptions doivent être accompagnées du droit d'engagement.

Chèques libellés à l'ordre de **l'AVBP Bandol**) et adressés à :

BOWLING DE BANDOL Route du Beausset 83150 BANDOL

Les chèques d'engagement ne seront encaissés qu'après la compétition.

Tout litige sera tranché par l'arbitre, ou, à défaut, par l'organisateur, sans contestation possible.

Horaires :

ELIMINATOIRES	JEUDI (maximum 10 équipes)	18H30 – 22H30
	VENDREDI (maximum 10 équipes)	16H30 – 20H30
	SAMEDI (maximum 10 équipes)	08H30 – 12H30
	SAMEDI (maximum 10 équipes)	13H30 – 17H30
	<i>Priorité le samedi aux équipes venant de plus 40kms du bowling de Bandol</i>	
FINALES	DIMANCHE	08H30 – 11H00 PETITE FINALE 11H45 – 14H15 GRANDE FINALE
	Podiums et remise des récompenses	14H30
Reconditionnement à chaque tour		

INDEMNITES

	Gde Finale	Pte finale
1er	250 €	60 €
2ème	180 €	50 €
3ème	120 €	40 €
4ème	80 €	40 €
5ème	60 €	40 €
6 à 10^{ème}	60 €	30 €
	Soit	1370,00 €

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL :

RECETTES		DEPENSES	
Engagements 40 doublettes à 106 €	4240,00 €	Indemnités de déplacement	1370,00 €
Sponsor bowling de Bandol	460,00 €	Parties de bowling (960*3.20€)	3072,00 €
		Homologation (960*0.12€)	115,20 €
		Frais d'organisation	100,80 €
		Arbitrage Finales	42,00 €
Total	4700,00 €	Total	4700,00 €